Bibliothèque de Cagny
Règlement pour le prêt de la tablette tactile

1 - Le prêt de la tablette tactile ne se fait que dans l'enceinte de la bibliothèque. Il est absolument interdit de faire sortir la tablette de l'établissement.

2 - Le prêt de la tablette est limité à 30 minutes en cas d'affluence.

3 - Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Pour les mineurs de plus de 12 ans, la signature du règlement est obligatoire par un parent ou représentant légal avant toute utilisation autonome.

4 - Lors de la consultation, la tablette est sous l'entière responsabilité de l'usager, qui ne doit pas laisser le matériel prêté sans surveillance.

5 - Toute perte, vol ou dégradation d'une partie ou de la totalité du matériel engage la responsabilité de l'usager ou de son représentant légal, qui devra le remplacer à l'identique par du matériel neuf.

6 - Il est strictement interdit de modifier la configuration de la tablette, de télécharger et d'y stocker des applications et documents personnels.

7 - La bibliothèque ne pourra être tenue responsable des contenus produits sur la tablette ainsi que des sites internet visités.

8 - Il est strictement interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement. Toute diffusion non autorisée fera l'objet de poursuites pénales et judiciaires.

9 - Par la signature de ce règlement, l'usager s'engage à suivre les recommandations d'usage.

10 - Descriptif du matériel prêté : - 1 tablette tactile IPad air 10.9 - 1 housse de protection

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de prêt de la tablette tactile de la bibliothèque de Cagny, et m'engage à le respecter.

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Tél .....

Adresse .....

A Cagny, le

Signature de l'usager

AUTORISATION PARENTALE

Nom ..... Prénom .....

Autorise en tant que représentant légal, le mineur dénommé ci-dessus à emprunter la tablette tactile de la bibliothèque.

A Cagny, le

Signature du représentant légal